



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 22 juin 2026

85 élus présents (103 en exercice, 9 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL : RENOUVELLEMENT DE LA
LABELLISATION (2026-2031) (2026/156C/8.8)**

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), lancé en 2018, est un outil central pour répondre aux enjeux alimentaires, agricoles, environnementaux et sociaux du territoire. Il traduit le projet politique de l'Agglomération d'offrir à toute la population un meilleur accès à une alimentation saine et locale, issue d'une agriculture équitable et respectueuse de l'environnement.

Il vise à organiser, à l'échelle de l'agglomération, un système alimentaire plus résilient, plus équitable et plus respectueux de l'environnement en fédérant l'ensemble des acteurs locaux autour d'une alimentation durable, accessible et résiliente pour les 280 000 habitants de l'agglomération.

La période 2021-2026 a permis de mettre en œuvre le PAT avec une mobilisation conjointe des collectivités, acteurs agricoles, associations et partenaires institutionnels.

Aujourd'hui, le PAT doit renouveler sa labellisation de niveau 2 auprès de la DRAAF après une première reconnaissance en niveau 1 en 2018 puis en niveau 2 en 2021. Cette reconnaissance atteste de la maturité du projet, de sa gouvernance partagée, de son caractère systémique et de son impact territorial, conformément aux exigences réglementaires.

Le label du PAT ayant une durée de 5 ans, il est à renouveler avant le 31 décembre 2026 (dépôt de la demande 4 mois avant).

Bilan 2021-2026 : Une dynamique partenariale et des résultats concrets

La période 2021-2026 a marqué une montée en puissance du PAT, avec :

- 34 actions réalisées ou engagées sur les 58 initialement prévues, portées par une mobilisation multi-acteurs (collectivités, agriculture, associatif, institutionnel) ;
- des diagnostics partagés pour objectiver les enjeux du territoire, notamment sur la structure du tissu agricole, la transmission des exploitations, et l'organisation des filières locales et des circuits courts ;
- un fort soutien à la solidarité et la distribution alimentaire ;
- l'organisation d'évènements pour valoriser l'agriculture locale et en InterPAT Sud-Alsace.

Ces travaux ont permis d'ajuster les actions du PAT dans le temps, tout en renforçant sa cohérence avec les schémas structurants du territoire (PCAET, PLUi, SDAGE...).

En l'absence de compétence obligatoire en agriculture ou alimentation, m2A s'est volontairement engagée pour :

- l'animation stratégique avec la coordination des acteurs et des financements ;
- l'ingénierie de projet avec l'appui technique des partenaires (ex : conventions avec la Chambre d'Agriculture, Bio en Grand-Est, Terre de Liens d'Alsace) ;
- la mobilisation des leviers avec l'articulation avec les services de l'État (DRAAF, DDT68, ARS, Agence de l'eau Rhin Meuse), les collectivités et les opérateurs locaux (SAFER, CCAS Mulhouse, CLS Mulhouse, etc.).

Le PAT repose donc sur une logique de subsidiarité : m2A impulse, avec une mise en œuvre partenariale, et une démarche collective et concertée.

Orientations stratégiques 2026-2031 : 5 axes opérationnels

Les cinq axes structurants définis en 2018, puis en 2021 sont repris et amplifiés, pour répondre aux critères de niveau 2 de la DRAAF, notamment en matière de transversalité (articulation avec les schémas structurants), de gouvernance élargie et de suivi systémique des actions.

La mise à jour du PAT s'est faite dans le respect des exigences de la DRAAF, permettant la labellisation de niveau 2 :

- mise à disposition d'au moins 1 ETP pour l'animation et la coordination du PAT sur 5 ans ;
- définition d'indicateurs par action (ex : nombre d'exploitations engagées dans les PSE, taux d'approvisionnement durable – EGALIM - en restauration collective) ;
- participation active à l'InterPAT Sud Alsace et au Plan Herbe Sud Alsace (2025-2030), afin de renforcer la cohérence entre bassins de production et de consommation.

Les axes du PAT sont les suivants :

Axe	Objectifs
1. Autonomie alimentaire	Préserver le foncier agricole et accompagner la transmission/installation.
2. Agriculture à faible impact	Structurer des filières locales respectueuses de la biodiversité et de l'eau, considéré comme le premier aliment.
3. Accessibilité alimentaire	Atteindre 50 % de produits durables (dont 20 % bio) en restauration collective, lutter contre le gaspillage alimentaire et lutter contre la précarité avec une alimentation de qualité.
4. Emploi et insertion	Valoriser les métiers de la filière agricole, alimentaire et agro-alimentaire, et soutenir les parcours de formation.
5. Santé et équité	Développer la sensibilisation et l'éducation à l'alimentation, notamment pour les adolescents.

Gouvernance

Le PAT s'appuie sur une gouvernance multi-partenariale :

- comité de coordination et d'animation (CoorAnim) : réunions toutes les 4-6 semaines pour le pilotage opérationnel, avec 1 à 2 référents par axe opérationnel ;
- comité technique : 2-3 réunions par an avec les partenaires techniques ;
- comité de pilotage : Réunion stratégique tous les 12-18 mois avec les élus.

Moyens financiers

Le renouvellement du PAT s'inscrit dans une logique de stabilité budgétaire : il ne génère pas de dépense supplémentaire, mais vise à sécuriser dans la durée un investissement/fonctionnement déjà engagé.

L'enjeu financier principal est la mise à disposition d'1 ETP **déjà dédié** pour :

- participer à la coordination des actions, majoritairement portées par les partenaires (agriculture dont eau, restauration collective, ESS, formation, santé, ...),
- assurer la cohérence et la lisibilité de la stratégie alimentaire territoriale au niveau de l'agglo et en Sud Alsace (InterPAT).

Le PAT repose sur un effet **multiplicateur**. L'ingénierie dédiée permet de mobiliser des financements externes (notamment DRAAF, Agence de l'eau), venant abonder significativement les actions du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- confirme l'engagement de Mulhouse Alsace Agglomération dans la poursuite et le développement du Projet Alimentaire Territorial au bénéfice de l'ensemble des communes et habitants du territoire,
- valide les axes stratégiques proposés pour la période 2026-2031,
- autorise le Président ou son représentant à déposer le dossier de renouvellement de la labellisation de niveau 2 auprès de la DRAAF, et à signer tout document afférent à cette démarche ainsi qu'à la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial.

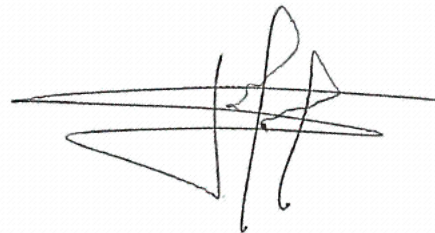
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JL Schilknecht'.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fabian Jordan'.

Fabian JORDAN